

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
Mme Cécile SENEZ donne pouvoir à M. BEAUVOIS  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/033 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :**

Vu l'article L 270 du Code électoral :

Considérant la démission de Madame Peggy ABDALLA de son mandat de conseillère municipale de la ville d'Ostricourt à compter du 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, Mme Cécile SENEZ donne pouvoir à M. BEAUVOIS, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- D'acter l'installation de Madame Sophie BAILLY en qualité de conseillère municipale, pour la liste : « Continuons ensemble Ostricourt » pour Ostricourt conformément à l'article L 270 du Code électoral.

*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
Mme Cécile SENEZ donne pouvoir à M. BEAUVOIS  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/034 - DESIGNATION DE LA NOUVELLE CONSEILLERE DANS LES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS AUPRES DE STRUCTURES ET D'ORGANISMES :**

Considérant la démission de Madame Peggy ABDALLA de son mandat de conseillère municipale de la ville d'Ostricourt à compter du 31 mars 2026 ;

Considérant l'installation de Madame Sophie BAILLY en qualité de conseillère municipale à compter du 31 mars 2026.

Il convient de réorganiser les représentations et les désignations des conseillers dans les commissions et représentations auprès des structures et organismes.

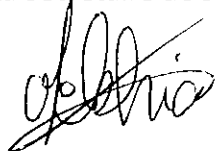
Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé la désignation suivante :

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, Mme Cécile SENEZ donne pouvoir à M. BEAUVOIS, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

<b><u>COMMISSIONS :</u></b>	<b><u>MEMBRES :</u></b>
Commission 1 : commission enjeux républicains	M. Sylvain BEAUVOIS – Mme Aline DESCAMPS – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Bernadette KLOSOWSKI - Mme Blandine TAUBMANN – M. Christophe LAGANA – Mme Cécile SENEZ – M. Samuel HANC – M. Dylan ANFRAY – Mme Sophie BAILLY
Commission 3 : commission des solidarités	Mme Sylviane JOURDAIN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Cécile SENEZ – M. Olivier STRICANNE – Mme Christine THERY – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – Mme Yasmine MEKHICI – Mme Sophie BAILLY

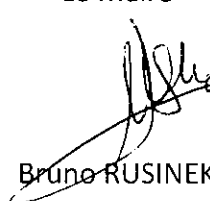
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/035 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS- PROPOSITION DES COMMISSAIRES AU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES :**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Considérant la nécessité de déterminer une liste de 32 candidats parmi lesquels seront choisis 16 d'entre eux (8 titulaires et 8 suppléants) par le Directeur Régional des Finances publiques pour siéger à la Commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

De proposer la liste des personnes (jointe en annexe) appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

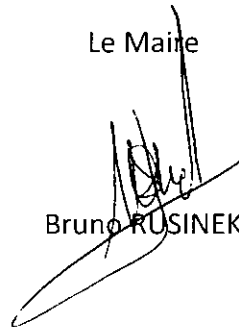
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme NOWATZKI RIZZO Monique M. COGET Jean-Yves M. BEAUVOIS Sylvain M. DELERIVE Jean-Michel Mme SMIGOWSKI Marie-Neige M. LESPAGNOL Jean-Claude M. KRAWCZYK Serge Mme JOURDAIN Sylviane Mme BINIAS MACKOWIAK Mirela M. DELOBEL Bernard M. BOULOUIZ Abdella M. BURNY Jean-Paul M. HANC Samuel Mme CHERFI-BENFRID Hafida MME TAUBMANN Blandine M. ANFRAY Dylan	M. DELLA FRANCA Franco Mme PTASZYNSKI SZEWCZYK Henriette M. KURSAWSKI René Mme BAILLY Sophie M. VAN WAELSCAPPEL Jean-Jacques M. STRICANNE Olivier Mme NEIRYNCK Valérie Mme KLOSOWSKI Bernadette M. MONCOURTOIS Cédric M. JONCKERE Renzo M. DEGHIMA Rabah Mme THERY Christine Mme DELOBEL Pascal M. ROBERT Patrick Mme SENEZ Cécile Mme IBRIR Farrah

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/036 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 42 de la Loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

Vu l'article 44 octies B, 1383 C ter et 1466 A, I septies du Code Général des Impôts

Considérant la circulaire en date du 27 mars 2026 relative aux nouvelles mesures d'incitation fiscale en faveur du développement des activités économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- D'émettre un avis défavorable à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le cadre des mesures prises par la circulaire en date du 27 mars 2026 relative aux nouvelles mesures d'incitation fiscale en faveur du développement des activités économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno BUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/037 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE PIERRE MENDES FRANCE APPARTENANT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD DENOMME PARTENORD HABITAT :**

Vu le code général des collectivités locales territoriales ;

Considérant les travaux de réhabilitation des voiries, réseaux et espaces communs par la commune.

Considérant la nécessité de procéder à la réfection des voiries et trottoirs de la rue Pierre Mendès France ;

Considérant le projet de convention de rétrocession de la voirie fixant les modalités administratives avec Partenord Habitat ;

Considérant la participation financière de Partenord habitat fixé à cent dix mille euros (110 000 €) ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie Pierre Mendès France avec Partenord Habitat précisant les modalités administratives de chacune des parties.

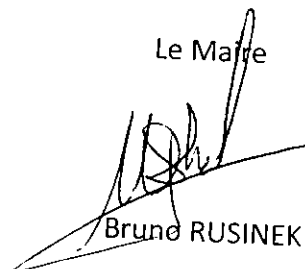
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Étaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/038 - CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 27/05/2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant la parité entre les représentants de l'administration et les représentants titulaires du personnel ;

Considérant que l'effectif de la commune et du CCAS est apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 56 agents ;

*Considérant que dans la fourchette d'effectifs de 56 agents, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5 :*

<i>Effectifs au 01/01/2026</i>	<i>Nombre de représentants</i>
<i>≥ 50 et &lt;200</i>	<i>3 à 5</i>
<i>≥ 200 et &lt; 1000</i>	<i>4 à 6</i>
<i>≥ 1000 et &lt; 2000</i>	<i>5 à 8</i>
<i>≥ 2000</i>	<i>7 à 15</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

**Article 1 :** d'instituer un Comité Social Territorial Commun pour le nouveau mandat ;

**Article 2 :** de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) et d'informer les organisations syndicales souhaitant présenter des listes de candidats aux élections professionnelles du 10 décembre 2026.

**Article 3 :** de préciser que les représentants de l'administration et les représentants titulaires sont au même nombre (4).

**Article 4 :** la présente délibération prévoit le recueil par le comité sociale territorial de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émet un avis ;

**Article 5 :** que *Monsieur Le Maire est chargé* de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

ID : 059-215904525-20260529-2026\_038-DE



*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yasmine MEKHICI'.

Yasmine MEKHICI

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno RUSINEK'.

Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

## **2026/039 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de prévoir la création de postes pour permettre l'optimisation du fonctionnement des services municipaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 27/05/ 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- **D'autoriser la création des postes suivants :**

### **FILIERE CULTURELLE :**

- La création d'un poste d'Adjoint Territorial du patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe 35 heures ;
- La Création d'un poste d'Assistant Territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 35 heures ;
- De modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte ces créations d'emploi.

*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI



Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/040 - AUTORISATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT**

**DU CCAS :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 *gestion du patrimoine communal* ;

Vu l'article L. 2241-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif au changement d'affectation ou à la mise à disposition des locaux d'un établissement public ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 et suivants et R. 123-1 et suivants (*statut, organisation et autonomie juridique du CCAS*) ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Il est proposé aux membres du Conseil du Conseil Municipal de :

- Signer la convention de mise à disposition de locaux au profit du CCAS ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent.

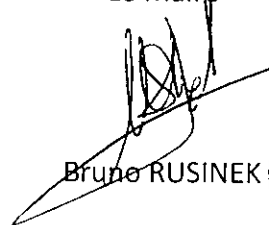
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



**2026/041 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2026/013 RELATIVE A LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

*Le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.*

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il conviendrait de permettre à Monsieur le Maire de pouvoir prendre certaines décisions concernant les affaires communales.*

*Il convient de préciser que toutes les décisions prises dans le cadre des délégations doivent faire l'objet d'une information aux membres du Conseil Municipal à la prochaine tenue de celui-ci.*

*Le Conseil Municipal dispose de la faculté de reprendre les délégations consenties au Maire*

*Cette procédure relève de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il se décline comme suit :*

*Article L2122-22 Modifié par LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 :*

*Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :*

*1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;*

*2° De fixer, dans la limite de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;*

*3° De procéder, dans la limite des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

*4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

*5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, sans limites, sur l'ensemble du territoire communal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ ;
- 18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune sans limites et sur l'ensemble du territoire communal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour toutes opérations et actions engagées par la ville ;

27° De procéder sans limites au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé à 100€, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions, arrêtés, contrats et documents de toutes natures relatifs aux délégations énoncées ci-dessus.
- Autorise Monsieur Sylvain BEAUVOIS, en cas d'empêchement du Maire, de prendre en son nom, les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

ID : 059-215904525-20260529-2026\_041-DE



*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance

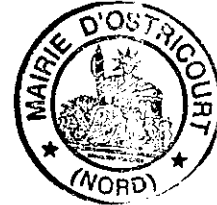
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yasmine MEKHICI'.

Yasmine MEKHICI

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno RUSINEK'.

Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/042 - ADHESION DE LA VILLE D'OSTRICOURT A L'ASSOCIATION DES COMMUNES  
MINIERES DE FRANCE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer à l'association des communes minières de France.

Après avoir entendu l'exposé de ce qui précède

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- D'adhérer à l'association des communes minières de France – 3, rue Jules BEDART – 62800 LIEVIN ;
- De verser la cotisation à hauteur de 918.60 € (0,15 €/habitant).

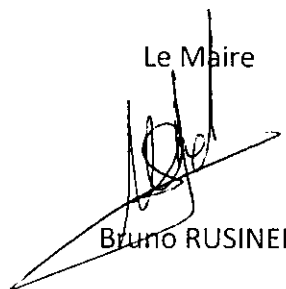
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Étaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/043 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE A L'ASSOCIATION INTERM'AIDE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité d'avoir des représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Association Interm'aide, partenaire dans le cadre des politiques d'insertion par l'emploi des personnes en difficulté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- Mme Sylviane JOURDAIN en qualité de titulaire
- M. Cédric MONCOURTOIS en qualité de suppléant

Pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'Association Interm'aide



*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/044 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COLLEGE HENRI MATISSE D'OSTRICOURT:**

Vu le décret 20214-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège Henri Matisse d'Ostricourt et un représentant pour le suppléer ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

De désigner le représentant de la ville d'Ostricourt M. Bruno RUSINEK, il sera suppléé par Mme Aline DESCAMPS en cas d'absence

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire

  
  
Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Etaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Etaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/045 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Considérant que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci, quel que soit le montant des charges à transférer.

Considérant que la composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la Communauté, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Vu la délibération CC\_2026\_095 du Conseil communautaire du 4 mai 2026 définissant la composition de la CLECT,

Considérant que le Conseil communautaire a décidé de définir la composition de la CLECT comme suit :

- La CLECT est composée d'un représentant par commune, soit un total de 38 membres.
- Ce représentant doit être conseiller communautaire titulaire ou suppléant.
- Chaque commune désignera par une délibération du conseil municipal le nom de son représentant au sein de la CLECT, ce dernier devant être conseiller communautaire titulaire ou suppléant.

Considérant qu'il appartient à la commune d'Ostricourt de désigner un représentant au sein de la CLECT,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide de désigner :

- M. Bruno RUSINEK comme représentant de la Commune à la CLECT de la communauté de communes PEVELE-CAREMBAULT.

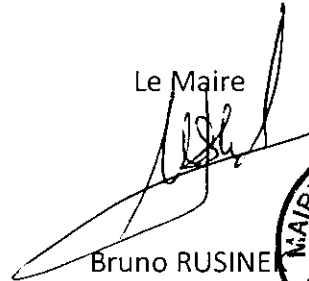
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINE



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/046 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU TRIBUNAL EN CAS DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE ET D'EMPECHEMENT DU MAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-22.

Vu la délibération municipale 2026/013 en date du 22mars 2026 reprenant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Considérant l'intérêt d'avoir un représentant de la Municipalité dans les audiences ou la Commune s'est constitué partie civile.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- De désigner M. Jean-Michel DELERIVE, pour représenter les intérêts de la commune au tribunal en cas d'empêchement de Monsieur le Maire ou de Monsieur BEAUVOIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,


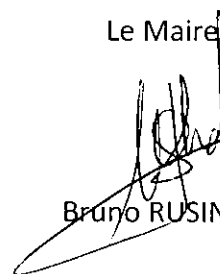
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

Étaient excusés :

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

Étaient absents

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 22 mai 2026

**2026/047 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU CENTRE SOCIAL « LA RUCHE » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité d'avoir des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Social « La Ruche », partenaire dans le cadre des politiques socio-culturelles sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- M. Bruno RUSINEK en qualité de titulaire,
- Mme Sylviane JOURDAIN comme suppléante en cas d'absence.

Pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du Centre Social « La Ruche »


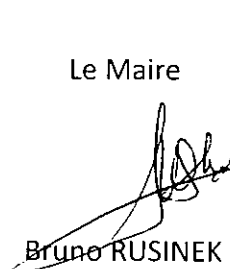
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Étaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/048 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-21 ;

Vu la circulaire en date du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de ce qui précède

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- De désigner M. Cédric MONCOURTOIS en tant que correspondant défense de la commune.


*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui a été faite par Monsieur le Maire, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	00

**Etaient présents :**

M. Bruno RUSINEK – Mme Aline DESCAMPS – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Hafida BENFRID – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Aurélie CNAPELYNCK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Marie-Madeline RICCELLI – Mme Farrah IBRIR – M. Christophe LAGANA – Mme Christine THERY – Mme Yasmine MEKHICI – M. René KURZAWSKI – M. Franco DELLA FRANCA – Mme Pascale DELOBEL-DEVENDT – M. Dylan ANFRAY – Mme Blandine TAUBMANN – Mme Bernadette KLOSOWSKI – M. Olivier STRICANNE- Mme Sophie BAILLY.

**Étaient excusés :**

Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE  
M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA  
M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI  
M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK

**Étaient absents**

Madame Yasmine MEKHICI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 22 mai 2026

**2026/049 - DESIGNATION D'UN REFERENT DANS LE CADRE DE LA « COMMUNAUTE AMIE DES AINES (CADA) :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de ce qui précède

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs (Mme Sylviane JOURDAIN donne pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE, M. Patrick ROBERT donne pouvoir à M. Franco DELLA FRANCA, M. Renzo JONCKERE donne pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI, M. Samuel HANC donne pouvoir à Mme Aurélie CNAPELYNCK), décide :

- De désigner Mme Sylviane JOURDAIN en tant que référente « communauté amie des aînés ».
- De désigner Mme Christine THERY en tant que suppléante.

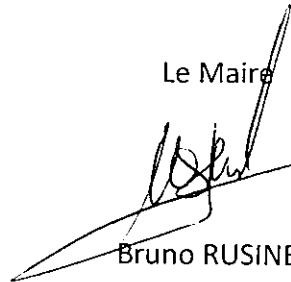
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Yasmine MEKHICI

Le Maire



Bruno RUSINEK

